

République Française

DÉPARTEMENT DU
CALVADOS

Arrondissement de
Caen

Canton de Cabourg

**COMMUNE
D'HEROUVILLE**

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Date de convocation

22 juin 2026

Date d'affichage

22 juin 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Hérouvillette sous la Présidence de Monsieur Didier DEL PRETE, Maire

Présents : M. DEL PRETE Didier, Mme DUPUIS Virginie, LANGLINAY Emmanuel, MARECHAL Hubert, Mme VOITURIER Ingrid, M. FLAUX Mickaël, PHILIPPE Gladys, BOURDEAU Frédéric, M LEGAY Rémy, Mélissa NICOLLE, Florent PLASSAIS, Gwenaëlle BLOTTIERE, Luc LE GOUPIL

Absents : JOUANNE Marie,

BOGAERT Maud a donné pouvoir à Mélissa NICOLLE

BOURDEAU Frédéric a été désigné en qualité de secrétaire

DELIB 46/2026 TARIFS PERISCOLAIRES

Suite à la commission finances du 11 juin dernier, Madame DUPUIS propose les tarifs périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2026 suivants (baisse de 0.50 € pour les tarifs 2 à 4 ainsi que sur le repas adulte) :

CANTINE :

Tarif 1 (Quotient inférieur à 999 €)1.00 euros
Tarif 2 (Quotient entre 1 000 et 1 199 €)4.38 euros
Tarif 3 (Quotient entre 1 200 et 1 499 €)4.70 euros
Tarif 4 (Quotient supérieur à 1 500 €)5.00 euros
Tarif extérieur6.00 euros
Tarif PAI (repas apporté par la famille)1.50 euros
Repas adulte5.00 euros
Repas non réservé11.00 euros

GARDERIE :

Forfait matin2.35 euros
Forfait soir3.20 euros
Dépassement horaire (après 18 h 30)9.00 euros par créneaux de 30 minutes
Non réservé5.00 euros

AIDE AUX LECONS :

Lundi - jeudi - forfait (aide aux leçons et garderie)3.40 euros

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal valide ces tarifs

*Pour copie conforme au registre, le 26 juin 2026
Le Maire Didier DEL PRETE*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403282-20260625-DELIB462026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026

